



RÉUNION : 01/24/013 - FAMILLE : MIXTE

Fédération Française de Boxe
14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

Pantin, le 30 mai 2024

Comité régional : 1 AUVERGNE-RHONE-ALPES
Réunion numéro : 01/24/013 du 31/05/2024 à 16:00:00
Lieu : FIRMINY
Salle : LE FIRMAMENT - 3 RUE DORIAN - 42700 FIRMINY

Organisateur : (1575) BC DU SOLEIL
BC DU SOLEIL

Affaire suivie par : Service Boxe Professionnelle
Téléphone : 01.49.42.23.71

PROGRAMME

HORS COMPETITION

CATEGORIE SUPER LEGERS EN 4X3
HOVAKIMIYAN RUBEN (ELITES 3) VS ODIKADZE ACHIKO (GEO)
ARBITRE DESIGNE PAR LE COMITE REGIONAL

CATEGORIE SUPER LEGERS EN 8X3
GONZALEZ JORDAN (ELITES 1) VS JUGDER BAZARGUR (TCH)
ARBITRE DESIGNE PAR LE COMITE REGIONAL

LES BOXEURS SUIVANTS ONT DÉJÀ TRANSMIS LES RÉSULTATS LISTÉS CI-APRÈS À LA FFB AINSI QUE LEUR SORTIE DE TERRITOIRE :

BOXEUR : ODIKADZE ACHIKO(GEO)
IRM : 30/04/2024
ECG : 30/04/2024
EXAMENS OPHTALMOLOGIQUES : 30/04/2024
SEROLOGIES : HIV 30/04/2024, HA 30/04/2024, HB 30/04/2024, HC 30/04/2024

BOXEUR : JUGDER BAZARGUR(TCH)
IRM : 09/02/2024
ECG : 13/02/2024
EXAMENS OPHTALMOLOGIQUES : 13/02/2024
SEROLOGIES : HIV 22/04/2024, HA 22/04/2024, HB 22/04/2024, HC 22/04/2024

RAPPEL À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, DES CLUBS ET DES DÉLÉGUÉS DE RÉUNION.

LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

CONFORMÉMENT AU CODE SPORTIF, L'ESPACE OFFICIEL DE COMPÉTITION EST OBLIGATOIREMENT DÉLIMITÉ PAR DES BARRIÈRES.

CES BARRIÈRES SONT PLACÉES À 3,50 MÈTRES AU MINIMUM DU RING. L'UNIQUE ACCÈS À L'ESPACE OFFICIEL DE COMPÉTITION EST

OBLIGATOIREMENT CONTRÔLÉ.

LA PROTECTION DU PUBLIC, DES BOXEURS ET DES OFFICIELS DEVRA ÊTRE ASSURÉE TOUT AU LONG DE LA SOIRÉE ET SERA PLACÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CLUB ORGANISATEUR, QUI DEVRA PRÉVOIR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ADAPTÉ ET FIABLE.

LE OU LA DÉLÉGUÉE DE RÉUNION DEVRA S'ASSURER QUE CES DISPOSITIONS SONT SCRUPULEUSEMENT RESPECTÉES AVANT DE FAIRE DÉBUTER LA MANIFESTATION.

CONCERNANT LES BOXEURS ETRANGERS, EN CAS DE PROBLEME, UN MAIL PEUT ETRE ADRESSE AUX ADRESSES SUIVANTES :

BOXEPRO@FF-BOXE.COM; BOXEPRO2@FF-BOXE.COM

LE DELEGUE TRANSMET A LA F.F.B., SOUS 48 HEURES LE PROCÈS VERBAL DE RÉUNION. EN CE QUI CONCERNE LES COMBATS AMATEUR, IL TRANSMET LE P.V. DIRECTEMENT A SON COMITÉ REGIONAL.